

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 2710

présenté par

M. Pahun

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« et dans les parcs naturels marins ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, par cohérence, exclut les parcs naturels marins du présent article.

Il en existe 8 aires marines protégées de ce type :

- le parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale
- le parc naturel marin d'Iroise
- le parc naturel marin du Bassin d'Arcachon
- le parc naturel marin du golfe du Lion
- le parc naturel du cap Corse et de l'Agriate
- le parc naturel marin de Mayotte
- le parc naturel marin de Martinique